

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 10 ET 11 OCTOBRE 2016**Point 7 de l'ordre du jour****Réponse du Conseil communal au postulat de Messieurs Frank Aellen, Auguste Dupasquier et Sébastien Lauper intitulé « Projet Tioleire, parc agricole urbain »****I. Postulat**

Lors de la séance du 18 mai 2015, le Conseil général a transmis le postulat de Messieurs Frank Aellen, Auguste Dupasquier et Sébastien Lauper demandant la création d'un parc agricole urbain dans la plaine de la Tioleire afin de mettre en valeur les zones agricoles existantes, sans changer leur vocation, mais en ajoutant d'autres objectifs comme l'accueil du public et la promotion de la biodiversité. Concrètement, le projet a pour but d'ancrer l'agriculture dans ladite plaine, de créer un verger haute-tige et de valoriser le caractère paysager et naturel du site.

Dans un premier temps, le Conseil communal a examiné la question posée en faisant abstraction des aspects contraignants d'aménagement du territoire et financiers. Il l'a jugé intéressant et a décidé de poursuivre les démarches quant à un examen de sa faisabilité.

II. Faisabilité sous l'angle de l'aménagement du territoire

Afin de pouvoir répondre à cette demande, le Conseil communal a dû tout d'abord examiner la faisabilité du projet sous l'angle de l'aménagement du territoire. A cet effet, un dossier a été constitué afin de défendre la concrétisation du parc agro-urbain en zone agricole. Ce dernier a été transmis au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) sous forme d'examen préalable.

Le préavis dudit Service est défavorable puisqu'il intègre le préavis négatif du Service de l'agriculture (SAgri) qui constate en substance que le projet poursuit un but non agricole et que les aménagements prévus ne sont pas conformes à la zone agricole. En outre, le SeCA relève la surface considérable - 210'000 m² - sur laquelle s'étend le projet. Toutefois, selon le SeCA, le projet serait réalisable en zone d'intérêt général.

Il appert que le projet complet tel que décrit dans le postulat n'est pas réalisable en l'état du PAL en vigueur.

III. Faisabilité sous l'angle des coûts et leur financement

Le document d'accompagnement du postulat fait état du financement suivant :

Verger haute-tige (120 arbres sur 15 ans)

Plantation pour 15 ans	Fr.	18'000.00
Entretien pour 15 ans	Fr.	140'000.00
Divers et imprévus	Fr.	15'000.00
Participation bénévole (plantation, entretien)	- Fr.	45'000.00
Parrainages	- Fr.	40'000.00
Soutiens et sponsors	- Fr.	73'000.00
Vente des fruits et location d'arbres	- Fr.	10'000.00
Solde	Fr.	5'000.00

Aménagement – Accueil du public

Espace accueil	Fr.	50'000.00
Belvédère	Fr.	50'000.00
Commune	- Fr.	100'000.00
Solde	Fr.	0.00

Hormis une estimation sommaire des coûts et revenus, aucune explication, ni garantie financière, ni preuve de soutiens ou de sponsors n'est fournie pour justifier les rentrées attendues de l'ordre de Fr. 168'000.00 sur 15 ans pour couvrir l'exploitation et l'entretien du parc estimé à Fr. 173'000.00. A cela s'ajoute un financement des aménagements à hauteur de Fr. 100'000.00 attendu de la part de la Commune, sans tenir compte de la mise à disposition du terrain.

Faute de business plan solide et de garantie quant à la viabilité de l'Association « La Tioleire », le Conseil communal émet des doutes quant à la viabilité du projet et surtout sa pérennité. Il craint que la charge d'entretien de ce parc ne revienne à la collectivité.

IV. Position de l'Association « La Tioleire »

Une délégation du Conseil communal s'est entretenue avec des représentants de l'Association « La Tioleire » le 30 août 2016, à la demande de cette dernière.

Au vu de la position du SeCA, les représentants de l'Association se sont prononcés en faveur d'une réduction du projet à l'unique création d'un verger haute-tige en zone agricole, à l'emplacement du verger existant, exploité par des agriculteurs. Il s'agirait d'une première étape. L'idée est de supprimer de leur projet initial les aménagements type cheminements piétonniers afin de rendre possible la réalisation en zone agricole. Les représentants de l'Association seraient favorables au développement d'un projet par étapes.

Concernant le financement, les représentants ont expliqué que le verger serait exploité par des agriculteurs locataires des terrains de la Tioleire et que les paiements directs seraient versés pour une part au fonctionnement de l'Association et pour l'autre à l'entretien du parc.

V. Réponse

Le Conseil communal peut entrer en matière quant à la création de parc agro-urbain car il souhaite défendre ce projet intéressant malgré les inconnues qui demeurent concernant :

- l'implantation en zone agricole,
- une réalisation du projet par étape,
- son financement,
- la viabilité et la pérennité de l'Association « La Tioleire ».

Toutefois, compte tenu du préavis défavorable du SeCA, si l'Association « La Tioleire » veut concrétiser son projet, elle doit le faire évoluer de manière à pouvoir l'implanter en zone agricole, ceci afin de ne pas péjorer l'usage judicieux de la zone à bâtir. Par exemple, une première étape peut être réalisée sur la surface adjacente de la ferme de la Tioleire en zone agricole.

En conclusion, le Conseil communal tient à relever avoir déjà pris conscience de la haute qualité du site en proposant une réduction conséquente de la surface de la zone d'intérêt général à la Tioleire afin de conserver la valeur intrinsèque de cette clairière, ceci dans le dossier d'adaptation du PAL soumis à l'examen préalable. Le dossier transmis au SeCA intégrait aussi le projet de centre équestre pour lequel le préavis est également défavorable. Par voie de conséquence, la réalisation du centre équestre étant compromise, l'intention du Conseil communal est de procéder, lors de la mise à l'enquête du dossier d'adaptations du PAL aux conditions d'approbation, à un dézonage de la clairière de la Tioleire, excepté le secteur déjà exploité par le secteur communal des établissements horticoles.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand